



Formation Brevet Entraîneur Fédéral 3^{ème} Degré

PRESENTATION GENERALE

Pré-requis : Pour entrer en formation BEF3, chaque candidat devra fournir lors de son inscription **une fiche de validation d'entrée en formation d'entraîneur fédéral 3^{ème} degré**, signée et tamponnée par le Formateur coordonnateur de sa Zone Technique.

Durée : 2 modules de 35h

Objectif de la formation : Apprendre à entraîner et organiser une équipe

La formation permet de donner les connaissances relatives à l'encadrement d'une équipe jouant en 6x6, dans un cadre compétitif que ce soit une équipe de jeune ou une équipe senior, et à la structuration générale d'un club :

Elle se décompose en 2 modules distincts :

Le module 1 => «Optimisation du collectif» permet de mieux connaître les organisations collectives et les principes de conduite d'équipe en volley-ball de salle et managérat pour les équipes jeunes et adultes.

«Structuration du club» permet de sensibiliser l'entraîneur sur le fonctionnement optimisé d'un club. De l'établissement du projet de club à sa mise en œuvre : utilisation des ressources internes (élus techniciens parents,...), partenaires et subventions, formation interne des entraîneurs.

Le module 2 => «Perfectionnement du joueur», développe les connaissances nécessaires pour faire progresser individuellement les joueurs(ses).

Public concerné :

Entraîneur d'équipe de 6x6, de niveaux « jeunes » jusqu'à senior évoluant au niveau fédéral Nationale 3.

Compétences majeures développées :

- Connaître les comportements individuels et collectifs
- Savoir corriger individuellement un joueur
- Savoir construire une séance d'entraînement qualitative
- Savoir conduire une séance d'entraînement
- Planifier/programmer une saison de championnat national
- Connaître les fondamentaux de la structuration d'un club

Conditions à remplir :

Etre majeur, licencié(e) FFVB dans l'année en cours, titulaire de la qualification BF4.

Pour entrer en formation BF3, et afin de diminuer les disparités de niveau des candidats préjudiciables au bon déroulement de celle-ci, chaque candidat devra fournir lors de son inscription **une fiche de validation d'entrée en formation d'entraîneur fédéral 3^{ème} degré**, signée et tamponnée par le Formateur coordonnateur de sa Zone Technique.

Le Formateur coordonnateur de Zone Technique pourra déléguer cette évaluation à un cadre technique sportif évaluateur (CTS-R ou cadre fédéral), mais reste le signataire des fiches d'évaluation.

Cette fiche sera validée par le Formateur coordonnateur de Zone Technique :

- Soit après accord entre le Formateur coordonnateur de Zone Technique et le cadre technique de la région du candidat.
- Soit après que le candidat ait suivi une séquence d'évaluation pratique avec le Formateur coordonnateur de Zone Technique (CRE, club...).



- Soit si le candidat peut justifier de l'encadrement en responsabilité durant 2 saisons d'une équipe engagée au moins dans un championnat régional. Cette validation obligatoire a pour but de vérifier que le candidat à la formation est capable de gérer :

- L'animation d'un groupe et d'une situation.
- La circulation de balle et des joueurs.
- La notion de mise en place et maintien d'un rythme de travail propice à une acquisition.
- L'utilisation des techniques d'entraîneurs.
- La compréhension et la mise en place des procédures d'entraînement.

Durée :

2 modules de 5 jours, soit 70 heures.

Evaluation de la formation :

○ **Evaluation en fin de formation**

Une épreuve certificative est organisée à la fin de la formation :

A l'issue de la formation, le candidat reçoit la mention « satisfaisant » ou « insuffisant ». L'obtention du BEF3 reste subordonnée à l'obtention de la mention « **SATISFAISANT** » sur chaque module.

Avoir la mention « **INSUFFISANT** » sur un module, renvoie le candidat à un complément de formation ciblée et une évaluation ultérieure par le CTR coordonnateur de zone technique (le même qui a réalisé l'évaluation pour se présenter en formation) ou à se présenter à nouveau sur ce module de formation.

Validité de l'autorisation d'entraîner associée au diplôme :

Revalidation tous les 4 ans par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue organisé par la Direction des Formations.

Obligation de diplôme au niveau des championnats nationaux.

Evolutions possibles :

- Diplôme d'état JEPS (DEJPS) mention volley et beach.
- Brevet Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré .

Responsable du dossier d'inscription :

Laurence PLASSE, Assistante formations DTN.

Coordonnateur :

Formateur coordonnateur de la zone technique.

Dates et Lieux :

Définis dans le calendrier national de formation.

Nombre de stagiaires :

De 8 à 25 personnes.

Frais pédagogiques de formation

Voir la page formation du site FFVB. Les tarifs incluent la fourniture de documents Fédéraux. Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...).

Date limite d'inscription

30 jours avant le début du stage